



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/900

Approbation de la déclaration des droits des personnes sans-abri

Action Sociale

Rapporteur : Mme RUNEL Sandrine

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/900 - APPROBATION DE LA DECLARATION DES DROITS DES PERSONNES SANS-ABRI (ACTION SOCIALE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Déclaration des droits pour les personnes sans-abri a été proposée au niveau européen en 2016, par la Fondation Abbé Pierre et la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA). Les Villes de Barcelone, Gdansk, Maribor, ont été les premières signataires. Issue d'un large débat, cette déclaration est confiée aux personnes, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce.

A ce titre, cette déclaration vise plusieurs objectifs :

- Informer les personnes de leurs droits fondamentaux et les encourager à les faire valoir, lutter contre le non recours au droit ;
- Sensibiliser les accompagnants - salariés et bénévoles - de l'ensemble des structures sociales ainsi que le grand public ;
- Interpeller l'État et les collectivités en leur rappelant leurs obligations en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes sans abri. Les associations ayant contribué à rédiger cette déclaration.

C'est ainsi que dans le cadre des élections municipales et métropolitaines, la Fondation Abbé Pierre a proposé à la signature des candidats une version adoptée par l'ensemble du Collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement (39 associations nationales).

135 candidats aux élections municipales de 2020 se sont engagés à respecter cette déclaration, dont le maire de Lyon et plusieurs élus de la majorité. Cette action figure au plan de mandat approuvé par le conseil municipal du 25 mars 2021.

La politique de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abris représente une politique publique complexe, qui nécessite la mise en œuvre d'actions sociales décloisonnées et innovantes garantissant leurs droits (respect des besoins fondamentaux, accès aux services et aux droits sociaux, respect des procédures...).

L'objet de la déclaration répond à ces enjeux et s'inscrit en cohérence avec l'action de la Ville en matière de soutien aux personnes en situation d'exclusion sociale. Il convient de préciser, qu'au-delà de son respect par la Ville dans ses actions, la mise en œuvre effective de cette déclaration dépasse les seules compétences municipales et supposera des évolutions législatives et des politiques nationales révisées.

Je vous propose que Lyon adopte en Conseil municipal la Déclaration des droits des personnes sans-abris pour conforter notre engagement à la considération des personnes, la

réalisation de leurs droits et à la mobilisation des partenaires public ou associatifs qui pourront y concourir à nos côtés.

Vu ladite déclaration ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- La déclaration susvisée est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET